

## **Déclaration écrite par Mani Jorge Stanley ICAZA le 27 mai, 2022, lors de la commémoration du 10ème anniversaire du CSA DVGT.**

Il y a dix ans, nous avons participé aux négociations des Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers, un événement qui nous a pris plus de trois ans de négociations entre les États membres, le secteur privé, les mouvements sociaux et les peuples autochtones. Et pendant cette période, de nombreux frères et sœurs ont laissé leur vie, ont été assassinés pour avoir résisté à l'accaparement des terres et défendu leurs territoires.

Nous publions un communiqué signé par plus de 100 organisations et nous voudrions souligner trois aspects importants de ce communiqué :

1) Les personnes et communautés marginalisées n'ont pas été suffisamment mises en avant, ce qui contredit le principe fondamental des Directives (paragraphe 1.1). De nombreux programmes, projets et activités ont encouragé les transactions foncières commerciales par des entreprises et les approches basées sur le marché, ce qui a entraîné l'affaiblissement du contrôle des communautés sur leurs territoires. Nous rappelons donc aux États, à la FAO et à l'ensemble du système des Nations unies que les droits, les besoins et les aspirations des personnes et des communautés doivent être le point de départ des efforts de mise en œuvre. Cela nécessite, comme condition préalable, la participation significative et effective de nous, les détenteurs de droits, à toutes les étapes de la mise en œuvre.

2) La plupart des programmes de mise en œuvre se sont concentrés sur des approches et des interventions techniques. Cependant, la terre est une question éminemment politique et les Directives pour la Gouvernance foncière fournissent des conseils sur la manière de traiter les problèmes structurels qui génèrent l'injustice et la violence.

Nous soulignons l'urgence de s'attaquer aux facteurs structurels d'exclusion, de dépossession et d'inégalité. Le changement climatique en est un exemple : la garantie d'une répartition durable et juste des terres, ainsi que la protection des régimes fonciers coutumiers, sont essentielles pour apporter de véritables réponses au changement climatique et à la transition vers l'agroécologie.

3) La Gouvernance foncière doit être cohérente avec les droits humains et les politiques dans d'autres domaines. Dans un contexte de crises interdépendantes, nous ne pouvons pas traiter la terre, le territoire, la pêche et les forêts comme des questions isolées. Le changement climatique et les mesures d'atténuation ont d'énormes répercussions sur les droits des communautés à jouir de leurs terres, territoires, pêcheries et forêts. En outre, il est essentiel de réglementer efficacement les marchés financiers pour lutter contre la concentration des terres et mettre fin à l'accaparement des ressources.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour appeler à une Conférence internationale sur la réforme agraire afin de coordonner une réponse mondiale à la concentration

croissante et non durable des terres et des ressources naturelles entre les mains de quelques acteurs puissants.

Si nous souhaitons donner la priorité à deux actions, nous devons alors

1. nous attaquer à l'extrême concentration des terres entre les mains de quelques acteurs puissants et
2. protéger efficacement les droits humains et les systèmes de gouvernance foncière coutumière et collective.

Sans une intervention juste et durable concernant les régimes fonciers, nous ne résoudrons pas les crises actuelles et nous ne parviendrons pas à la justice sociale, environnementale, de genre et intergénérationnelle, ni à la souveraineté alimentaire.